

**Du 04/11 au 25/11, VOTONS ÉCOLE ÉMANCIPÉE**

**Pour une justice des enfants protectrice, éducative et émancipatrice !**



Le gouvernement actuel vient de mettre fin à l'ordonnance du 2 février 45 qui défendait la primauté de l'éducatif sur le répressif et faisait le pari de l'éducabilité des enfants sous main de justice. Un des derniers symboles du programme du Conseil national de la Résistance est abrogé au profit d'un texte sans philosophie éducative et qui s'aligne, notamment au travers d'une procédure accélérée, sur celle des majeurs. C'est au travers de

la justice des mineurs que l'on voit comment un pays traite sa jeunesse, son avenir, et pour la France ce n'est pas terrible.

Loin de nous décourager, c'est aujourd'hui que commence un nouveau combat contre le code de la justice pénale des mineurs. Cela passe par la construction de mobilisation unitaire avec l'ensemble des professionnels de la justice, de l'éducation et du social. Ainsi un observatoire national contre le CJPM se met en place et réunissant des syndicats et des associations ainsi que les institutions représentatives des avocats. Ensemble, il s'agit de défendre le droit à l'éducation pour tous les jeunes en difficultés et de combattre toutes les structures d'enfermements et orienter le budget de celle-ci vers les services éducatifs. Ensemble faisons le pari de l'éducation pour toute la jeunesse !

***Pour une FSU qui s'engage dans une lutte résolue contre le nouveau code de justice pénale des mineur-es, pour une justice des enfants protectrice, éducative et émancipatrice, votez et appelez à voter École Émancipée !***